



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0063

AMOURETTE

Maisons-Alfort, le 15 janvier 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
AMOURETTE, n° AMM 9000627**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 12 janvier 2009 d'un dossier, déposé par **DE SANGOSSE S.A.**, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **AMOURETTE** détenue par **AGRIDYNE S.A.S.**

Considérant l'attestation de transfert fournie par **DE SANGOSSE S.A.** ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre **LOVELAND PRODUCTS Inc.** et **DE SANGOSSE S.A.** ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour **AMOURETTE** est bien strictement identique à celle précédemment déclarée;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation AMOURETTE, présentée par DE SANGOSSE S.A, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit AMOURETTE.

Pascale BRIAND